

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des sports Giroux Sannier (*arrêté municipal du 29 juin 2020*), sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, en suite de la convocation en date du 10 mars 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 30

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- *Hélène BERNAERT pouvoir à Matthias PASCHAL*
- *Stéphanie CABOCHE pouvoir à Betty BOULOGNE*
- *Virginie MALAYEUDE pourvoir à Pascale LEBON*

Monsieur Guillaume PRUVOST est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2021-2-12

Etablissement public culturel / Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Par décision du Maire en date du 27 octobre 2020 (information du conseil le 18 décembre suivant), il a été décidé de procéder à l'acquisition par voie de préemption de l'immeuble situé 23/29 rue Gaston Durieux cadastré section XC parcelles 31, 42, 44, 45 pour une surface totale de 1269 m².

Cette préemption a été exercée conformément au prix et conditions mentionnées dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner au prix principal, de 300 000 € (frais d'agence et de notaire en sus pour 30 000 €).

La municipalité souhaite y implanter un lieu culturel unique type Micro Folie, « L'Atelier » regroupant :

- ✓ *Un espace médiathèque – ludothèque* qui comprendra un fonds adulte et petite enfance ainsi qu'un fonds BD/Mangas. Il sera pourvu d'outils numériques permettant la lecture et le travail des étudiants. La mise à dispositions de jeux de société ou autres jouets sera également possible.
- ✓ *Un musée numérique*, accompagné par la Villette dans son déploiement, qui permettra une mise à disposition et une diffusion d'œuvres provenant d'établissements culturels nationaux.
- ✓ *Un Fab-Lab* qui mettra à disposition des machines à commandes numériques (imprimante 3D, découpe laser...) afin de proposer des ateliers et des workshops à destination des makers néophytes et des outils performants aux professionnels pour réaliser du prototypage.

.../...

- ✓ Un espace polyvalent mais néanmoins central dans ce futur lieu, qui donnera l'opportunité de poursuivre son expérience numérique, ludique mais également artistique à travers des expositions, des ateliers ou du coworking.
- ✓ Une maison des adolescents qui accueillera collégiens et lycéens autour d'un espace convivial associant zone de détente et de travail.

Dans ce cadre, il est essentiel que la commune s'appuie sur un assistant à maîtrise d'ouvrage chargé de la définition du programme et d'un accompagnement pour la sélection du maître d'œuvre selon la procédure adéquate.

- Reconnaissance de terrain et analyse du contexte pour appréhender les attentes du maître d'ouvrage
- Réalisation d'un diagnostic avec analyse du site et des contraintes réglementaires.
- Etablissement de différents scénarios afin d'orienter les choix techniques, juridiques et financiers pour la réalisation du projet.
- Rédaction du programme décrivant l'opération, les objectifs, les attentes et les contraintes, l'enveloppe financière et les procédures afférentes à destination du maître d'œuvre.
- Assistance durant la phase de sélection du maître d'œuvre (organisation de la procédure, montage administratif, analyse des candidatures).
- Rédaction des rapports d'analyse constituant une aide à la décision pour le choix du lauréat par le maître d'ouvrage.

A titre optionnel, il sera demandé à l'assistant à maîtrise d'ouvrage un suivi pendant la phase des études (dépôt du permis, dossier de consultation des entreprises, appels d'offres) et la phase des travaux permettant un choix éclairé sur les orientations techniques et financières dans le respect du planning et des choix programmatiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de création d'un lieu culturel unique
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à
 - Engager une procédure de sélection d'un assistant à maîtrise d'ouvrage
 - Signer les actes et les documents afférents à cette opération.

Nombre de votants : 33 POUR : 25 ABSTENTION : 1 CONTRE : 6

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 24 mars 2021

*Transmis à la Sous-Préfecture le 24/03/2021
Affiché notifié le 24/03/2021
Rendue exécutoire la présente décision le 24/03/2021
Saint-Martin-Boulogne, le 24/03/2021
Le Maire,*



Le Maire,
Raphaël JULES

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours : <http://www.telerecours.fr>.